

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de Conseillers en exercice : 18
Nombre de Conseillers Présents : 11
Nombre de Procurations : 6
Nombre de suffrages exprimés : 17
Nombre de voix représentées par les suffrages exprimés : 58

VOTES : Contre : 0 Pour : 17

Date de convocation : 23 juin 2023

DÉLIBÉRATION N° 6.2 **AMÉNAGEMENT DU PORT DE LA TURBALLE - AVENANT N°1, LOT 2 DU MARCHÉ N°2022TVX_01**

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente juin, à dix heures et trente minutes, le Comité syndical s'est réuni en Séance Plénière, en son siège, à Saint-Nazaire, sous la présidence de Lydia MEIGNEN, Présidente du Syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique.

ETAIENT PRESENTS : *Lydia MEIGNEN, Laurent DUBOST, Christiane VAN-GOETHEM, Séverine MARCHAND, Claude CAUDAL, Jean MONTAVILLE, André BOUCHER, Christine LE RIBOTER, Isabelle DELANOY-CORBLIN, délégués titulaires, Jean-François RICARD, délégué suppléant, Didier MARION, représentant*

ETAIENT ABSENTS : *Jean-Luc SECHET, pouvoir à Lydia MEIGNEN, Sylvie GOSLIN, pouvoir à Christiane VAN-GOETHEM, Daniel ELOI, pouvoir à Laurent DUBOST, Patrick HUGUET, Eloïse BOURREAU-GOBIN, pouvoir à Séverine MARCHAND, Jean-Michel BRARD, pouvoir à Jean MONTAVILLE, Didier CADRO, pouvoir à Didier MARION, Michelle QUELLARD, pouvoir à André BOUCHER, Philippe CAILLON supplée par Jean-François RICARD*

Secrétaire de séance : Christiane VAN-GOETHEM



Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique et notamment l'article R. 2194-7 relatif aux avenants ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 1^{er} mars 2022, autorisant le lancement des marchés de travaux n° 2022 TVX_01 correspondant à la phase 2.1 de l'aménagement du port de La Turballe ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 14 juin 2022, approuvant l'attribution et autorisant la signature des marchés de travaux n° 2022 TVX_01 correspondant à la phase 2.1 de l'aménagement du port de La Turballe ;

Vu le projet d'avenant n°1 au lot n°2 du marché 2022 TVX_01 ayant pour objet la création de prix nouveaux ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offre (CAO) réunie en séance le 30 juin 2023.

Entendu le Rapport de La Présidente :

1) La phase 2.1 : l'avant-port de plaisance

La phase 2.1 en cours, consiste à aménager un avant-port de 54 places d'abonnements annuels, protégé par la digue, l'épi et les pontons brise clapot. Cet avant-port vient compléter l'offre actuelle avec la possibilité d'accueillir, à l'année, des bateaux de plus de 12 m à fort tirant d'eau.

Le ponton-brise clapot délimitant l'avant-port, proposera des places pour les visiteurs et pour l'organisation de manifestations nautiques impliquant des unités pouvant aller jusqu'à 20 mètres.

En parallèle, les voiries et réseaux du terre-plein du Tourlandroux seront requalifiés pour desservir la nouvelle cale de mise à l'eau et les passerelles de l'avant-port. La circulation et les cheminements piétons seront revus en intégrant le stationnement des véhicules attelés.

La mise en service de l'avant-port est prévue pour fin juin 2023.

2) Marché initial 2022TVX_01

Ces travaux ont été attribués au groupe CHARIER et à l'entreprise METALU pour les montants suivants :

Lot n°1 : CHARIER GC & CHARIER TP pour un montant de	4 110 650.00 euros HT
-Tranche Ferme :	3 957 550.00 euros HT ;
-Tranche Optionnelle :	148 100 euros HT (non affermie) ;
-PSE	5 000.00 euros HT (retenue).
Lot n°2 METALU pour un montant de	409 960.00 euros HT.
Lot n°3 CHARIER RTU pour un montant de	1 197 999.90 euros HT.
Montant total HT :	5 718 609.90 euros HT.
Montant total TTC :	6 862 331.88 euros TTC.

3) Avenant n°1 : Prix nouveaux

1er alinéa :

Le présent avenant n°1 a pour objet l'intégration au marché de travaux des prestations suivantes qui ont fait l'objet de prix nouveaux provisoires n°1 à 2 par ordre de service n°1.

-le remplacement de 2 passerelles d'accès (21.85 ml au marché) par respectivement une passerelle 24.00ml et une passerelle de 26.85ml pour un montant de plus-value de + 9 592.00€/HT.

-le remplacement de catways pour un montant de plus-value de + 65 765.00€/HT.

Désignation des prestations ordonnées	Quantité	TVA	Prix unitaire		HT	TTC
			HT	TTC		
PN n°1 plus-value modifications des longueurs de passerelles	1.0 forf	20%	9 592.00€	11 510.40€	9 592.00€	11 510.40€
PN n°2 plus-value modifications des longueurs de catway	1.0 forf	20 %	65 765.00 €	78 918.00€	65 765.00 €	78 918.00€
Montant total de l'ordre de service					75 357.00€	90 428.40€

2ème alinéa :

Le présent avenant n°1 a également pour objet d'intégrer la fourniture des équipements de télégestion et supervision :

-pour les bornes de distributions d'eau et d'électricité installées sur les pannes pour un montant de plus-value de + 11 475.00€/HT.

-pour les bornes de distribution d'eau et d'électricité installées sur les pontons lourds pour un montant de plus-value de + 10 351.00€/HT.

Désignation des prestations ordonnées	Quantité	TVA	Prix unitaire		Total *	
			HT	TTC	HT	TTC
PN n°3 plus-value équipement télégestion + supervision pannes	15 unités	20%	765.00€	918.00€	11 475.00€	13 770.00€
PN n°4 plus-value équipement télégestion+ supervision pontons lourds	11 unités	20 %	941.00€	1 129.20€	10 351.00€	12 421.20€
Montant total de l'ordre de service					21 826.00€	26 191.20€

Le montant total de l'avenant n°1 est de 97 183.00 euros HT soit une augmentation de 23.70 % du montant du marché.

4) Les nouveaux montants du lot 2 du marché 2022TVX_01

Désignation	Montant HT
Marché initial	409 960.00 euros
Avenant n°1	97 183.00 euros
TOTAL LOT n°2 MARCHES 2022TX_01	507 143.00 euros

LE COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 05/07/2023
Reçu en préfecture le 05/07/2023
Publié le
ID : 044-200091007-20230630-2023_6_6_2-DE



Après en avoir délibéré :

- **VALIDE** les Prix Nouveaux de l'avenant n°1 au lot n°2 du marché n°2022TVX_01 ;
- **AUTORISE** Madame La Présidente à signer l'avenant n°1 au lot n°2 du marché n°2022TVX_01.

Fait et délibéré à Saint Nazaire, en séance publique,
le 30 juin 2023

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

**LA PRÉSIDENTE DU SYNDICAT MIXTE
LES PORTS DE PLAISANCE ET DE PÊCHE DE LOIRE-
ATLANTIQUE**

LYDIA MEIGNEN